

## *Le bilinguisme créole français, et lalangue .*

Philippe Berté psychanalyste, Mai 2012

A partir de la clinique individuelle et du social en Martinique, tentons de lever les confusions, et distinguons langues employées (qui soulèvent des passions universitaires, politiques ) et *lalangue*.

### **Emergence des langues créoles, et discours.**

Durant la phase dite de « société d'Habitations » (1635-1685)<sup>1</sup>, les esclaves Africains transbordés dans les îles de la Caraïbe avaient en général entre dix et vingt trois ans \_\_ un sujet de quinze ans étant alors considéré comme adulte. Sur les Habitations où ils travaillaient, il leur était interdit ( cf RP Mongin<sup>2</sup>) de parler la (les) langue africaine dans laquelle pourtant leur structure psychique s'était établie, et dans laquelle ils étaient inscrits depuis plusieurs années. Certes ils y dérogeaient en partie, mais le nombre de locuteurs Africains avec lesquels ils pouvaient échanger dans cette langue étant très réduit \_\_ des esclaves de plusieurs nations se retrouvaient en petit nombre sur une même Habitation \_\_, les langues que les uns et les autres connaissaient disparaissaient finalement, étaient perdues. Ils perdaient également les discours qui structuraient leurs nations, ainsi que les petits autres, leurs semblables dont ils avaient été séparés ou qui étaient décédés durant le transbord.

« Perte des discours » résultant de l'interdiction absolue de mettre en œuvre et de pratiquer ce qui faisait lien social dans leurs nations, c'est-à-dire les organisations familiales, les religions et les systèmes mythologiques, les organisations politiques, claniques, les fêtes, et comme nous l'avons indiqué leur langues.

Dans les conditions du système de l'esclavage, il y avait donc chez les Africains arrivants, d'une part disparition définitive de leur univers symbolique, du (des) premier Réel autour duquel s'était organisée leur(s) langue(s), des discours dans lesquels ils étaient inscrits, et d'autre part mise en place d'un ou de plusieurs nouveaux Réels pour ces sujets, mise en place de nouveaux discours.

Perte et Reconstruction donc dans les trois registres : de l'Imaginaire en ce qui concerne les relations aux petits autres, du Symbolique en ce qui concerne tout le système du langage et les organisations sociales, et troisièmement du Réel et des discours.

Par rapport aux questions d'immigration aujourd'hui, les immigrés peuvent conserver partiellement ou entièrement, leurs organisations familiales, religieuses, la pratique de leurs langues.

Dans la « société d'Habitations » les esclaves se retrouvaient relativement isolés et dispersés au sein des familles des premiers colons. Ils étaient en rupture par rapport à tout comme nous l'avons indiqué, mais ils pouvaient tout de même avoir une place dans cette famille, ou fonder une famille selon le modèle français de l'époque. Par exemple des maîtres épousaient l'une de leurs esclaves ou bien un homme esclave épousait parfois sa maîtresse, celle qui l'avait acheté. A partir du *Code Noir* de 1685 ces pratiques et possibilités ont été strictement interdites : aussi bien les mariages entre maîtres et esclaves, que la notion de famille, de même que toute transmission d'héritage, le terme « père » devenant alors un mot vide pour les esclaves.

Pour les transbordés, à partir du *Code* un nouveau Réel s'organisait dans le cadre d'un nouveau discours, le discours colonial, tel que l'a formalisé C. Melman<sup>3</sup>. Discours produisant une

---

1 Distinction « habitation / plantation » adoptée par le linguiste Robert Chaudenson à partir de la thèse de l'historien J. Petit Jean Roget en 1980 *La société d'habitation à la Martinique. Un demi siècle de formation, 1635-1685*.

( cf *Des îles, des hommes, des langues*, R. Chaudenson, éd l'Harmattan, 1992, p.93)

2 *Des îles, des hommes, des langues*, R. Chaudenson, éd l'Harmattan, 1992, p.79

3 Conférence de Charles Melman à la Maison de l'Amérique latine, *Casa grande e sanzala*, in *D'un inconscient post-colonial s'il existe*, éd de L'ALI, 1995

impossibilité de transmission symbolique et de pacte symbolique, ne restaient alors possibles qu'une transmission réelle, à la lettre ... par une lettre réelle<sup>4</sup> sans doute en résonance avec celle du *Code*, ou une transmission par le registre de l'Imaginaire. Discours qui a des effets d'hystérie pseudo-paranoïaque.

Selon la démonstration d'un grand spécialiste des langues créoles, le linguiste Robert Chaudenson, les créoles français (il existe aussi des créoles d'origine anglaise ou portugaise) se seraient constitués lors du passage de la « société d'Habitation » à la « société de Plantation ». Dans la phase d' Habitation les esclaves peu nombreux par rapport aux membres de la famille du maître, étaient obligés d'apprendre les langues de ceux qu'ils servaient, les langues régionales d'une partie du domaine linguistique d'oïl, au Nord-Ouest d'une ligne Bordeaux-Paris: Par exemple en Martinique les dialectes qui ont pu être repérés comme étant parlés à cette époque (1640-1660) sont celles de Normandie, de Bretagne, de l'Ile-de-France, de Saintonge<sup>5</sup>.

En France à la même époque, au 17<sup>ème</sup> s, la société, le lien social, le rapport des sujets au religieux ou au politique était organisé selon la formule du discours du maître moderne. Discours établi à partir du Christianisme sur un pacte symbolique théologico-politique.

Jacques Chaurand indique qu' « entre le 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> siècle s'est opéré une latinisation de la Gaule romanisée, qui part des villes et s'étend peu à peu à tous les milieux, ne laissant subsister de vestiges du langage primitif des habitants que le vocabulaire ayant trait à la vie des champs ..... Cette langue n'est pas le prolongement du latin classique, mais plutôt du latin vulgaire ou mieux du latin tardif ».<sup>6</sup> Le latin était alors une langue officielle par rapport à d'autres langues ou dialectes, ce qui était le cas du français. Un premier état de la langue française est fourni par des documents du 9<sup>ème</sup> s : Le système vocalique est à cette époque constitué dans ses grandes lignes.

A partir du 5<sup>ème</sup> s les deux domaines linguistiques d'oc et d'oïl ont leur évolution propre. Et « des variantes phonétiques et morphologiques s'introduisent sur le fond linguistique commun de la langue d'oïl. Ces variantes caractérisent des dialectes qui se répartissent dans les groupes suivants : groupe de l'Ouest (normand, anglo-normand), du Nord-Est (picard, wallon) de l'Est (lorrain, bourguignon), du Centre »<sup>7</sup>.

Le français s'élabore à Paris, ville qui va soumettre l'ensemble des pays de langue d'oïl à son influence unifiante. Les gens cultivés du domaine d'oïl emploient cette langue pour leurs échanges.<sup>8</sup> Le français se place alors progressivement en position officielle par rapport à ces dialectes ou langues régionales.

Aux îles la majorité des colons qui y arrivaient au 17<sup>ème</sup>, étaient inscrits subjectivement dans le dispositif du discours du maître, mais aussi dans les discours émergents, « discours » capitaliste et « discours » de la science. Ils parlaient des dialectes d'une part du domaine d'oïl et pour certains le français. Les officiers, les prêtres, les magistrats, les grand commerçants ayant sans doute une bonne maîtrise de la langue française, qui existait de manière reconnue depuis 8 siècles.

---

4 Jean-Jacques Tyszler in *Journal Français de Psychiatrie*, n°36, 2012, intitulé « Traumatismes », p.4 : « Lacan précise que le fantasme couvre **la place du traumatisme**, au sens de schrecklich, de l'effroyable. Le fantasme c'est aussi l'écran qui dissimule la place d'un réel indialectisable, un réel qui ne passe pas, **qui insiste dans la mémoire et le corps, et qui par le travail souterrain de la lettre, va éventuellement se transmettre de génération en génération.** »

5 *Des îles, des hommes, des langues*, R. Chaudenson, éd l'Harmattan, 1992, p.65

et *La créolisation : théorie, applications, implications*, R. Chaudenson, éd l'Harmattan, 2003

6 Cf *Histoire de la langue française*, Jacques Chaurand, éd Puf, Que sais-je ?, 1ère édition 1969, 11ème édition 2009, p.7-9

7 Ibid, p.27

8 Ibid, p.27-29

Selon R. Chaudenson, durant la phase de Plantation où le nombre d'esclaves s'est considérablement accru par rapport à celui des Blancs, les arrivants Africains ont été confiés à des esclaves déjà établis dans la nouvelle culture, auxquels était dédiée la tâche de les former. C'est dans cet échange entre les esclaves acclimatés, expérimentés et les nouveaux, que les dialectes du domaine d'oïl, les langues régionales françaises se seraient réorganisés<sup>9</sup>, devenant « les créoles français » de la zone Américano-Caraïbe ( la Louisiane, Haïti, la Guadeloupe et ses « dépendances », la Dominique, la Martinique, Ste Lucie, la Guyane Française ) , et de l' Océan Indien ( la Réunion, l'île Maurice, l'île Rodrigues, les Seychelles)<sup>10</sup>.

Que les dialectes créoles aient été « créés », réorganisés par les esclaves, explique peut-être la dimension d'attachement très fort de leurs descendants, des locuteurs actuels à ces langues, un attachement ancestral. Langues qui font référence aux jouissances ( production, souffrances et plaisirs, plus-de-jour ) liées au fonctionnement du système colonial. La perte des langues africaines étant radicale, puisque dans la mémoire consciente il n'est resté que \_\_ mais essentiel \_\_ le signifiant « Afrique »<sup>11</sup>.

D'autre part les créoles issus des langues régionales remaniées, ont été adoptés par les maîtres, qui se sont mis à les parler.

Langues qui se sont établies dans un univers inhumain, barbare, Réel ( les colons disposaient de pouvoirs absolus, ils pouvaient avilir, battre, torturer, violer, rapter, exécuter ) où était à l'œuvre non pas la pulsion de mort mais la *destrudo*<sup>12</sup>. Un univers où pour se défendre de cette violence, était à l'œuvre une forme de perversité ( entre l'Imaginaire et le Symbolique) : la séduction, l'assimilation, l'adaptation.

La pulsion de mort relevant du registre Symbolique, alors que la *destrudo*, l'agressivité appartient au registre de l'Imaginaire. J-P Hiltenbrand: « *la pulsion de mort porte la vie, c'est une mort métaphorique, c'est le mouvement de renouvellement des générations. La destrudo étant une traduction sur le versant imaginaire de la pulsion de mort par les post-freudiens, mais ce n'est pas du tout la pulsion de mort telle que l'entendait Freud* ». Le phallus principe d'autorité donnant la prévalence au sexe, et qui en tant que signifiant représente aussi l'absence, s'articule ainsi à la pulsion de mort.

Les esclaves dans les colonies étaient exclus du discours du maître moderne, du théologico-politique !<sup>13</sup>. Le maître dans le dispositif colonial, n'est pas le maître d'un pacte, c'est un maître réel, d'où la barbarie du colonialisme. Dans un temps initial, à partir du *Code*, il a été interdit aux esclaves dans les colonies d'entrer dans le discours du maître ( d'exercer des fonctions administratives, commerciales, religieuses, familiales), d'entrer dans un pacte symbolique avec les autres, d'entrer dans le discours capitaliste, ou dans le discours de la science. Dans le système colonial, le discours du maître est perverti, C. Melman écrivant ce discours avec une barre verticale. Les esclaves ne participaient qu'à des bribes de ces fonctions, en étaient des marginaux. Ces interdits étant officialisés dans le *Code Noir*. Toutefois il n'a pas été interdit aux sujets de parler une langue ! le français, ou le créole.

C'est dans un temps second, « affranchis », que les esclaves des colonies ou leurs descendants ont été autorisés, ou se sont autorisés, progressivement à accéder partiellement, « à

---

9 Processus d'autorégulation d'une part et d'appropriation d'autre part. In *La créolisation : théorie ...* p.182-202

10 Les créoles de la zone Américano-Caraïbe, et ceux de l' Océan Indien n'étant pas intercompréhensibles.

11 Qui équivoque avec « à fric » signifiant et objet premiers du discours capitaliste. Esclaves noirs et colons étant emportés, étant serfs de ce discours.

12 *Les enjeux de l'individualisme*, JP Hiltenbrand, séminaire 2005-2006, éd de l'ALI Rhône-Alpes, p.80-86

13 Conférence de J-P Hiltenbrand aux journées *Entités culturelles, individualismes et nations dans la Caraïbe*, Fort-de-France, 2005, éd de l'ALI-Antilles

demi » aux différents discours à l'œuvre dans la société française.

On peut dire qu'aujourd'hui ces temps logiques sont inscrits et maintenus au niveau des fonctionnements subjectifs, sous la forme d'absence d'ancêtre fondateur, de zéro initial, c'est-à-dire d'absence de S1. D'où la cohérence avec cette clinique du social, de l'écriture proposée par C. Melman du « discours » des sociétés « post »-coloniales, le S1 est un pseudo S1 qui n'a pas d'effet sur les S2. Des S2 non connectés par un Réel, par un impossible à un S1. Par exemple, dans le rapport au religieux ce n'est pas la théologie qui commande, mais elle prend place à côté des fêtes, des jouissances vocales, motrices, etc.

Il y a le temps de la barbarie, du trauma réel, temps réel, puis les temps d'affranchissement et d'abolition, de l'arrêt de cette barbarie et la tentative d'inscription, l'inscription partielle dans un pacte symbolique avec le colonisateur. L'affranchissement, ce temps « timbré » finalement, extrêmement précaire. Mais ce sont des œuvres comme celles de Victor Schoelcher, d'Aimé Césaire, de Frantz Fanon qui installent des Noms-du-Père pour ces sociétés, avec peut-être une mise en place progressive, sur plusieurs générations de nouveaux discours. Changement très lent apparemment, mais il n'y a qu'à comparer à la mise en place de nouveaux systèmes politiques dans différents pays \_\_ en France, l'établissement effectif de la République a pris environ 150 ans ; en Russie, le servage s'est terminé en 1861 et l'on observe « la lenteur apparente » ou l'impossibilité de l'installation effective d'une véritable démocratie, depuis et jusqu'à présent. Or un Nom-du-Père est un nouage, qui comme tout nœud demande un temps, du temps pour se faire.

Hypothèse : Temps de la barbarie, de la paranoïa, temps de l'Imaginaire et du Réel ; temps d'affranchissement, temps de l'Imaginaire et du Symbolique, de la demi-mesure, de l'hainamoration, du *con-promis*, du *con-fort* ; temps de l'abolition et de la prise en compte effective de l'humanité, du pacte de parole, temps du Symbolique et du Réel. Ces trois temps, sont successivement mis en avant dans les fonctionnements subjectifs aux Antilles, ces trois registres faisant sans doute tresse et n'ayant pas encore la consistance d'un nœud Borroméen par exemple. C'est-à-dire d'un dispositif qui causerait le désir.

Mais pourquoi une tresse se transformerait-elle en nœud Borroméen, un dispositif féminin passerait-il au masculin ? Cela pourrait se faire par exemple dans la mise en place d'un nouveau discours.

### **Positions subjectives par rapport aux langues créoles et au français.**

Dans les langues créoles les formulations sont dites par les linguistes comme étant « toniques » ( référence au *moi*, au corps) et non pas « atones » ( référence au *je*)<sup>14</sup> . Mais ces modalités d'expression existaient déjà dans les variétés antérieures de français parlé. Le contexte de la colonisation (en relais partiel avec le système du servage<sup>15</sup> ayant existé en Europe pendant plusieurs siècles) qui fait référence au rapport direct à l'autre, un rapport sans limite, sans tiers Symbolique<sup>16</sup>, incestueux, a sans doute favorisé ce type de formulations.

Cette dimension « tonique » peut être située sur l'axe imaginaire du schéma *L* de Lacan.

Le fonctionnement social esclavagiste, sur la période officielle 1635-1848, a sans doute donné aux langues créoles « un tonus », une « tonalité » de commandement absolu, de *Code*, de part cette mise en avant apparente des registres de l'Imaginaire et du Réel<sup>17</sup>. Aujourd'hui pour les

---

14 *Des îles, des hommes, des langues*, p.160, 161 et p.175, 176

15 *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Georges Duby, éd Flammarion, 2002

16 Puisque même la religion catholique passait après le pouvoir du maître réel. Un système donc finalement sans Roi, ni Divinité.

17 Mais Jean Brini nous a fait la remarque que dans le nouage borroméen écrit généralement par Lacan : le registre Imaginaire domine celui du Réel, le registre du Réel domine celui du Symbolique, et troisièmement le Symbolique domine l'Imaginaire.

locuteurs bilingues français et créole, lors des passages au créole souvent le locuteur cherche à imposer à l'autre son point de vue, son affect, de manière complice ou crue, sur le versant sexuel ou sur un versant agressif.

Mais c'est en fait dans le fonctionnement même de *lalangue* \_\_comme nous l'explicitons dans le dernier chapitre \_\_, *lalangue sur ses versants créole et français*, et pas seulement en créole, que toutes ces modalités relationnelles se retrouvent, du fait de l'inscription des sujets descendants d'esclaves nés aux Antilles dans le discours colonial.

Du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> s, pour les sujets métis ( ayant à la fois des parents esclaves et des « parents » colons)<sup>18</sup> vivant dans le contexte de la colonisation, la langue française portait l'enjeu crucial : les revendications politiques adressées à Paris pour l'abolition de l'esclavage, ou bien la déclaration des droits de l'homme, ou la législation, étaient verbalisées ou rédigées en français. Langue qui particulièrement au 18<sup>ème</sup>, était la langue diplomatique et de culture, idéalisée et placée en position première dans toute « l'Europe ».

Alors à partir de l'abolition, pour les anciens affranchis et les nouveaux libres, la langue française devenait celle de la liberté, de l'éducation, de l'avènement et de l'ouverture à l'Autre symbolique. Il s'agissait là d'un progrès et d'une mutation sociale considérables par rapport à l'Autre réel absolu et tyrannique.

Mais ce pacte symbolique ne s'est pas véritablement établi avec la société française, d'où la déception d'Aimé Césaire après la mise en place de la départementalisation, ou le mécontentement des populations des départements d' Outre-mer demandant l'application effective de la loi sur la réglementation des prix, motif de la grève de février 2009, etc. C'est comme si l' Etat en était vis-à-vis des anciennes colonies, à l'affranchissement, et pas encore à l'abolition.

Dans les générations qui ont suivi l'abolition et aujourd'hui, aussi bien dans les familles créolophones (devenues très rares, mais comprenant très bien le français) que dans les familles parlant les deux langues créole et français, c'est généralement la langue française qui est maintenue en position première et idéalisée par les parents. Par exemple dans l'ouvrage de Joseph Zobel *Rue cases nègres*, la grand-mère qui ne parle que le créole commande à son petit-fils de parler et d'écrire correctement le français, afin qu'il prenne une autre voie que celle des métiers agricoles; elle lui interdit de devenir un travailleur sur une plantation appartenant à un béké, à un descendant de maître.

Jadis sur les Plantations, aujourd'hui dans les milieux « manuels, techniques », le dialecte créole est couramment employé, et il est habituel que les locuteurs dans la conversation, passent d'une langue à l'autre, la majorité de la population étant aujourd'hui bilingue. Bilinguisme quasiment de naissance, puisque les mères et les pères actuellement parlent parfaitement les deux langues.

Concernant la structuration subjective ici, le Désir de la Mère, les pulsions, le Nom-du-Père (non pas au niveau familial mais au niveau social)<sup>19</sup>, passent à la fois par un dialecte créole et par la langue française. Mais le rapport du sujet aux discours au sens de Lacan, ou au sens de Melman pour le discours colonial, est différent que ce sujet soit descendant d'esclaves, béké, métropolitain, etc.

---

18 Mais le *Code Noir* interdisait aux colons de reconnaître les enfants qu'ils avaient avec les esclaves, de sorte que le terme « parent » était refusé, ou ne se maintenait qu'un temps au niveau verbal, puis disparaissait. Le sujet ne pouvait maintenir le nom de famille de son père que verbalement. Ce nom n'était pas transmis aux générations suivantes. Et les métis aujourd'hui ne considèrent pas en général les békés comme faisant partie de leur famille. La communauté békée cherchant quant à elle à garder la pureté du sang... qui est dit « Blanc » !

19 « *Couples* » et fonctionnements familiaux en Martinique, P. Berté, in *La revue lacanienne* n°8, Sept 2010, éd Eres  
et « *Un modèle de familles sans loi d'interdit de linceste* », P. Berté, in *Actes des journées « Sexe et loi »*, Grenoble oct 2010, éd de l'ALI-Rhône-Alpes.

Ainsi les sujets métis s'expriment en :

- « langue » créole, la première au niveau des ancêtres ( mais ces ancêtres « entendaient » la langue française, et les deux langues étaient en continuité, tellement proches au niveau lexical ), langue dans laquelle les enfants et les sujets constituaient essentiellement jadis leurs pulsions, leurs motions et pensées sexuelles et/ou agressives. Langue dans laquelle s'énoncent toujours généralement les chansons, les danses, le carnaval, le magico, une part des insultes et des récits salés, les contes, les sports, les travaux agricoles, ouvriers, artisanaux.
- langue française, langue jadis des professions intellectuelles, mais qui a pris une ampleur considérable dans les dernières générations, véhiculée par l'éducation nationale et les différents médias. Langue dans laquelle la verbalisation maternelle, familiale peut être faite en grande partie, employée aussi dans les crèches et les sections de maternelle.

Et regardant la TV ou jouant aux jeux vidéo (DS , PSP, WII) , les jeunes spectateurs ou joueurs entendent le français.

La langue française est ainsi placée comme première au niveau de l'éducation, de la scolarité et de l'avenir professionnel du sujet. Et la langue créole ( pas véritablement refoulée au sens analytique ; l'interdit de certains parents à ce que leurs enfants la parlent ne provoquant pas de symptôme chez le sujet, mais une inhibition ; ce type d'interdit se situant dans le fonctionnement du discours colonial ) serait mise en position seconde par rapport à la langue française. Les deux langues intervenant dans la rencontre, dans le flirt, dans l'acte sexuel.

Langue française qui autrefois était opposée au créole, par exemple comme langue de la propreté, de la bienséance, des « gens bien élevés », ainsi dotée de manière antithétique de la même charge sexuelle que le créole finalement. Dispositif qui évoque une répartition moëbienne : opposition apparente, mais similitude en fait.

Le créole a connu des renversements de son statut politique au cours de l'histoire. Par exemple, il y a quelques générations les sujets de la communauté békée avaient sans doute une position opposée à celle des métis dans le rapport aux deux langues : puisque pour cette communauté la langue créole était devenue celle d'une tradition « royale »<sup>20</sup> et était en position première, alors que la langue française était pour eux celle de la Révolution et de la République. Aujourd'hui la communauté békée est bilingue créole-français, ou multilingue de part son insertion dans le capitalisme international.

Comme nous l'avons dit le créole fait référence aux ancêtres, à l'histoire coloniale, mais aussi à l'appartenance du sujet au « corps social », à une *familiarité* maternelle et sociale, alors que la langue française ici fait référence à un ailleurs, un ailleurs géographique et symbolique, à un Autre étranger.

On pourrait être tenté de dire que s'exprimant en langue créole, un Martiniquais se situerait dans un corps à corps incestueux ( maternel ou « national îlien, parfois caribéen » ), alors que parlant en langue française il se situerait dans une visée, dans « un Idéal » de Nom-du-père, un idéal de quitter le champ du désir maternel et d'aller voir ailleurs, de créer ailleurs ou de créer quelque chose de nouveau.

En Martinique, les sujets métis sont inscrits : dans le discours colonial, à demi dans les

---

20 La communauté békée possède aujourd'hui 60 % de l'économie martiniquaise, correspondant à des fortunes bâties sur plusieurs siècles, pour certaines avant la Révolution française.

« discours » technologique<sup>21</sup> et du capitalisme, à demi dans le discours du théologico-politique. Avec un Idéal relevant de la Constitution française et de la déclaration des droits de l'homme.

### Topologie créoles-français, continuité.

Autrefois le créole a produit de nombreux proverbes, qui portent essentiellement sur les relations entre les gens, proverbes utilisés comme métaphores toutes prêtes par les locuteurs. Par exemple<sup>22</sup> :

- *Lanmè bel*, *makak patron* : la mer est belle, le macaque est patron, est capitaine, « *il est facile de diriger quand il n'y a pas de difficultés* »
- *Lè ou mayé pa ni vwayagé* : quand tu te maries il n'y a plus de voyage, « *en se mariant on se met la corde au cou* »
- *Dlo pa ka monté mône* : L'eau ne remonte pas les mornes, les collines, « *à l'impossible nul n'est tenu* », « *on ne peut revenir en arrière* »
- *Déyé do sé an péyi* : derrière le dos de chacun c'est un pays, « *il ne faut pas se préoccuper de ce qui se dit dans notre dos* »

La plupart des proverbes s'appuient sur des termes concernant:

la faune agricole, domestique, ou sauvage ( *chien, chouval, bèf, kochon, krab, makak, pis* (puces), *kabrit, jako* (Jacquot), *kok, poul, kana, bét-a-fé* (lucioles), *koulev* (couleuvre), *kanari* (oiseau), *souri, tig* (tigre), *zandoli* (lézard) ) ;

la vie quotidienne ( *travay*, religion catholique ( *bondié, diab* ), relations de couples, devoirs, précautions, soins ( *dokté, lopital*), justice) ;

le corps ou parties du corps ( *dan* (dent), *gèl* (gueule, bouche), *kaka, bab* (barbe), *do* (dos), *bobo, tété, zorey, zié* (les yeux) ) ;

les aliments ( *ri, dlo mouchas* ( *boisson moussante* à base de manioc), *let* (lait), *chatègne, foui-a-pin* (fruit à pain), *banann, jironon* (citrouille) ) ; les objets domestiques ( *kannari* (récipient pour les aliments, marmite), *kannot* (canot), *kaz* (case, maison), *kouto* (couteau), *kostim* (costume), *kreyon*).

Certains proverbes portent sur la parole :

- gèl a fanm pa ni dimanch* : « *bouche de femme ne connaît de jour de repos* »,
- kréyon a Bondyé pa ni gôm* : « *le crayon du Bon Dieu ne connaît pas de gomme* »,
- palé fwansé pa vlé di léspri* : « *parler français ne veut pas dire avoir de l'esprit* »,
- pawol sé van, alyans sé tout* : « *la parole c'est du vent, la bague au doigt est tout* »,
- pawol sé van* : « *les paroles s'en vont* »,
- zorey pa ni kouvèti* : « *les oreilles n'ont pas de couverture* », « *surveillons notre langue* »,

à noter qu'en créole « *moin palé* » « *j'ai parlé* » équivoque avec « *moin pa lé* » « *je ne veux pas* » !

Le jeu de l'équivoque nous semble relativement rare entre les dialectes créoles et le français, ou entre les deux langues créole et français \_\_ sauf pour des termes « fruités » comme *coco*, *banane*, *patate*, chargés de sens sexuel. Ce qui est peut-être un mécanisme général chez les locuteurs multilingues, ils ne s'amusent pas trop sur les passages d'une langue à l'autre, il y a maintient de la distinction entre les langues parlées.

Par exemple, l'humoriste Jean-Yves Rupert indique dans un interview qu'il fait des blagues

---

21 *Des pulsions Les relations du langage au corps*, Jean-Paul Hiltenbrand, Séminaire 2010-2011, éd ALI Rhône-Alpes, p.64-66 « *Le discours technologique on ne peut pas l'écrire parce qu'il est une suture du Réel. La propriété de chaque discours se définit par son Réel, s'il n'y a pas de Réel, on ne peut plus l'écrire en discours. Et puis deux signifiants sont rayés de ce discours, c'est S, le sujet est forçlos, ... mais aussi la place de l'Autre. On n'a plus que S1 sur S2, ce n'est plus un discours, c'est une écriture, qui se réduit à peu. Vous voyez là que la batterie de deux suffit à faire fonctionner la technoscience.* »

22 Site : les proverbes créoles-Domainses Karaïbes-Guadeloupe

soit en créole soit en français, que chaque langue commande un style d'humour, de blagues. Ainsi pour lui difficile de trouver un humour qui jouerait sur les deux langues, sauf s'il s'amuse sur les problèmes de traduction d'une langue à l'autre.

Mais dans les séances d'analyse, il nous arrive parfois de repérer un jeu du signifiant qui s'appuie sur les deux langues, sur les expressions équivoques entre deux langues, ou entre le français et l'anglais aussi.

On peut remarquer qu'une grande part du lexique créole à une prononciation très proche de celle du lexique français équivalent. Et que le sens des éléments du lexique est en majorité le même qu'en français.

L'idée, la croyance que même si le lexique vient du français, la syntaxe serait africaine, ne tient pas. En linguistique, on n'a jamais constaté de locuteurs cherchant à apprendre une langue en ne tenant compte que de son vocabulaire, et en soumettant celui-ci aux règles de grammaire de la première langue<sup>23</sup>. Un exemple d'idée courante chez les locuteurs est le type de mixité qualifiée de « relexification » : *la grammaire de A avec le lexique de B, est un type de mixité des langues dont M. Herskovits a autrefois défini la formule à propos de l'haïtien : une langue africaine à vocabulaire français*<sup>24</sup>.

Toutefois « *on peut postuler que des constructions de certaines langues africaines ont pu, dans certains créoles de la Zone Américano-Caraïbe, conduire à exploiter telle ressource du français plutôt que telle autre.* »<sup>25</sup>

Mais « *On constate que la quasi-totalité de formes démonstratives (-sa et -la en créoles, ce ...là, ce...(ci) en français standard) des créoles français, en dépit de leur diversité, apparaissent déjà dans les français marginaux ( français du Québec, français louisianais, français acadien louisianais, français du Missouri), sans qu'il soit besoin de faire appel au substrat, africain ou autre.* »<sup>26</sup>

Idem pour les marqueurs préverbaux<sup>27</sup>, dont nous citons quelques exemples :

*annou* qui concerne l'impératif « allons nous + infinitif » (p.343) ;

*té* indique le passé et viendrait non pas de « été » mais de « était » (p.353) ;

*ka* « être entrain de » dans les petites Antilles et en Guyane, proviendrait de « il n'est qu'à », variante de la forme « être à + infinitif » (p.353) ;

*ké* indique le futur, également dans les créoles des petites Antilles et en Guyane, « *mais n'apparaît jamais dans les textes anciens où ka est déjà prédominant. Tout donne à penser que ké est relativement récent et résulte d'une évolution interne propre aux « créoles à ka ». ... L'étymologie la plus vraisemblable est que ké résulte de ka alé (être entrain d'aller) »* (p.353).

La syntaxe du créole résulte donc des dialectes régionaux du domaine d'oïl, remaniés<sup>28</sup>.

Les locuteurs actuels font un usage régulier du créole qu'ils connaissent, passant dans la conversation de ce créole au français et inversement. Mais c'est ainsi qu'enfants ils ont entendus leurs proches s'exprimer. Ainsi même s'ils pensent, s'ils croient que ces deux langues sont opposées<sup>29</sup>, leur énonciation les met en continuité métonymique.

Mais jusqu'à aujourd'hui la majorité des locuteurs ne ressent pas la nécessité de passer à

---

23 *La créolisation : théorie, applications, implications*, p.24

24 Ibid p.55

25 Ibid p.278-279

26 Ibid p.282

27 Ibid p.343-369

28 Ibid p.448-451

29 En ayant une croyance ancestrale que les deux langues sont très différentes, ou en suivant les thèses des écrivains créolistes ou des politiciens nationalistes qui considèrent qu'il y a tension, conflit entre les deux langues. Or il n'y a pas de conflits entre des langues, mais entre des peuples, des sociétés, des gens.



l'écriture du créole, ou à ce qu'il soit enseigné à l'école, ou qu'il prenne une expansion en dehors des régions où il est parlé, qu'il « colonise » ailleurs.

C'est du point de vue politique, nationaliste, ou du point de vue des écrivains de la Créolité<sup>30</sup> ( Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, Jean Bernabé étant les plus connus) et des universitaires du GEREC<sup>31</sup>, qu'il y a eu nécessité que les créoles se posent comme langues. Mais ces écrivains ont eux-même laissé tomber l'écriture en créole qu'ils préconisaient, et qu'ils pratiquaient dans les années 70, 80.

Le choix par le GEREC d'écrire les créoles selon la phonétique internationale, permettant de maintenir ces langues à distance de la langue française, alors que le lexique étant le même, l'écriture française aurait pu être utilisée, ce qui en aurait facilité la lecture.

Les universitaires, les linguistes ont élevé les dialectes créoles<sup>32</sup> au statut de langues, et l'appellation « langue créole » a pris place pour les locuteurs d'aujourd'hui<sup>33</sup>, expression plus valorisée et valorisante que « dialecte ». Mais dans l'usage, les créoles ont plutôt gardé le statut de dialectes, de langue qui se parle chez soi, entre soi, entre gens d'un même coin.

A noter par rapport à cet « entre soi » que lors de la grève de février 2009, les dirigeants du mouvement, s'adressant aux grévistes, à leurs « camarades », les interpellaient « *manmaille* », « *marmaille* » ! Egaleme nt dans le roman de Georges Mauvois *Agenor Cacoul* les grévistes étaient appelés « *z'enfans* » ( les enfants ). Ces expressions sont courantes lors des rassemblements politiques.

Les ouvrages, les poèmes, les romans écrits en créole sont actuellement rares, mais de très beaux textes ont été ou sont produits. Citons : *Don Jan* de Vincent Placol y ; *Bèl-bèl zobèl* de Monchoachi, imprimerie Désormeaux ; *Don Jan* de G. Mauvois, éd Ibis rouge, 1996 ; *Agenor Cacoul* de G. Mauvois, éd Presses Imp Populaire, 1966 ; *Lèspri Lanmè* ( le génie de la mer ) de Térèz Léotin, éd l'harmattan, 1990 ; *Ora lavi* ( A fleur de vie ) de Térèz Léotin, éd l'harmattan, 1997 ; *Tré ladvini* ( le plateau de la destinée ) de Térèz Léotin, éd l'harmattan, 1999 ; *Fab Compé Zicaque. Poésies originales antillaises en créole avec leur traduction française en regard* de Gilbert Gratiant, éd Désormeaux, 1976.

Aujourd'hui seules les traductions d'ouvrages de contes semblent avoir de l'ampleur. De sorte qu'on ne peut pas dire que le passage de cette langue au niveau de l'écriture ( syntaxe, grammaire) se soit véritablement effectué, mais ce passage est sans doute en cours de part les nouveaux enseignements. En effet après quelques années d'essais d'enseignement des créoles à l'école, l'Assemblée Nationale a généralisé au primaire l'étude des langues régionales ( Loi de Sept 2007 ), et particulièrement pour l'enseignement « du » créole dans les départements d'Outre-Mer ( Loi du 22 Juillet 2011<sup>34</sup> ). Enseignement généralisé, appliqué depuis. Il s'agit en fait de l'enseignement de quatre créoles : celui de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de la Martinique.

Charles Melman dans sa conclusion aux journées *Autour du lien social*, fin octobre 2011 en Martinique<sup>35</sup>, a fait plusieurs remarques à propos du créole martiniquais :

---

30 Le texte de Lambert-Félix Prudent est remarquable sur le rapport de plusieurs écrivains martiniquais au créole et à son écriture. *Aimé Césaire : contribution poétique à la construction de la langue martiniquaise*, L-F Prudent, in ouvrage collectif *Aimé Césaire à l'oeuvre*, éd des Archives contemporaines, 2010

31 Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone.

32 *La créolisation : théorie, applications, implications*, p.66

33 L'important chapitre *L'affaire du créole* in *Les voies de la créolisation. Essai sur Edouard Glissant*, Alain Ménil, éd De l'incidence éditeur, 2011

34 Bulletin Officiel n°32 du 8 sept 2011 > enseignements primaire et secondaire

35 Site ALI-Antilles ou site ALI-Paris

- le créole est un dialecte du français, actuellement son lexique est constitué principalement de mots français ;
- « *un dialecte est une langue parlée par une population qui est politiquement soumise à un pouvoir dont le langage officiel est autre. Ce dialecte peut être le sous-produit de la langue du maître politique, comme par exemple le français est un dialecte du latin, ou l'ensemble des langues romanes qui sont des dialectes du latin* » ;
- « *le dialecte, l'étymologie est très précise, c'est ce qui se parle entre soi* », (dia-lecte, axe Imaginaire du schéma L, le deux du rapport en miroir) ;
- « *la grammaire d'une langue n'est pas une donnée naturelle. La grammaire du français est une grammaire latine. C'est une grammaire qui appartient au discours du maître. Il y a le sujet, le verbe, le complément. La grammaire postule l'existence du maître qui, par le verbe, va transformer ou saisir son environnement* », C. Melman poursuit en disant qu'une grammaire nécessite l'existence d'un zéro initial à partir duquel la communauté puisse se compter, un ancêtre par exemple, un zéro initial qui puisse se compter comme Un ;
- Ce dispositif d'une opposition et d'une continuité \_\_ une croyance chez les locuteurs de l'opposition des créoles et du français, alors que ces dialectes et cette langue sont en continuité linguistique \_\_, peut être représenté, modélisé par un ruban de Moëbius. Opposition locale apparente, mais continuité topologique.

Cette conclusion très éclairante de C. Melman, cette interprétation analytique très juste linguistiquement et cliniquement, permet il me semble un progrès considérable, « un renversement de situation ». Continuité ne voulant pas dire qu'il s'agisse de la même langue. Il s'agit de deux langues en continuité, ou d'un dialecte et d'une langue en continuité, qui constitueraient ainsi : la langue antillaise !

Les remarques précédentes de Charles Melman sont cliniquement cruciales car il me semble qu'elles peuvent permettre de sortir de la pseudo-guerre des langues, des oppositions idéologiques, de la paranoïa, des croyances ancestrales, de l'hystérie collective, de s'extraire un peu du discours colonial.

Melman en 1989<sup>36</sup> indique qu'à cause de conditions historiques dans les sociétés coloniales comme celle du Brésil, mais cela semble aussi valable aux Antilles, le Symbolique n'est plus en lien, est dénudé, dénoué du Réel, et que du coup le Symbolique perd sa maîtrise réelle<sup>37</sup>. Et que dans le lieu de la jouissance (côté droit de l'écriture des discours), les femmes sont alors « *condamnées à une mascarade phallique tout à fait transparente* », et comme c'est le lieu de la jouissance qui commande au parlêtre, alors ceux qui veulent fonctionner comme des maîtres dans le système colonial « *n'accompliront jamais aussi bien leur virilité qu'en venant en ce lieu, qui est un lieu féminin. On sait d'ailleurs la féminisation inévitable du maître, dès lors qu'il échappe à la castration* ». Il indique qu'une culture opprimée se préserve au prix d'une féminisation de ses membres. Et que dans les sociétés coloniales ce n'est pas le discours qui fait lien social, car il n'y a plus de discours, mais que c'est la violence qui maintient le lien social ! une forme de guerre permanente avec autrui. Toutefois « *Il est évident que la référence à la sexualité vient forcément tempérer cette écriture, puisque le rapport propre, originel de chacun au langage se trouve maintenu sous une forme enfouie, mais qui est présente* ».

C. Melman dit aussi que s'il n'y a pas de rapport sexuel dans le discours du maître, un impossible, dans la société coloniale il y a rapport entre le maître et l'esclave, rapport entre le sujet qui se met en position de maître absolu et l'autre.

---

36 Conférence *Casa grande e sanzala*

37 Ibid, p.8-12

Alors le recours éventuel : « *Si la relation au langage subsiste, bien que pervertie par le fait colonial, .... le recours pour le sujet est bien dans l'épreuve non plus traumatisante, mais bien symbolisée de ce qui est la relation du sujet à la langue* ». Que nous comprenons comme : la relation de la parole du sujet à celles des autres et aux discours, la relation entre *lalangue* du sujet et les *lalangues* des autres.

Dernière remarque : on ne constate nul signe de la disparition du créole en tant que parlé, au contraire il reste d'une extrême vitalité même si les proverbes, ces créations métaphoriques et humoristiques relèvent de l'époque agricole, disons avant 1960, 1970. Les explications concernant cette vitalité sont « naturellement » en rapport avec la transmission parentale, l'hommage et la quête ancestrales ou avec la lutte politique, mais certainement que la continuité du créole avec la langue française, rend le créole vivant.

Ainsi à certains de nos patients qui débattent de l'opposition des deux langues, nous pouvons éventuellement leur faire signe qu'il y a également continuité des deux langues.

Les patients Antillais que j'ai reçus ne sont jusqu'à présent jamais venus pour des symptômes causés par ce bilinguisme. Généralement en séance ils parlent en français, avec des passages en créoles (martiniquais, guadeloupéen, haïtien) . Qu'ils parlent en dehors du cabinet en créole ou en français, ces passages d'une langue à l'autre sont courants, normaux chez les locuteurs, n'ont rien de symptomatique. Alors que l'analyste intervienne en créole ou en français n'a pas d'importance à mon avis, ce qui importe c'est qu'il sache si son intervention se situe sur l'axe imaginaire ou sur l'axe symbolique du schéma *L*.

### **Langage, langues, discours.**<sup>38</sup>

Que le langage ait la structure du discours du maître, comme le démontre Lacan, c'est du maître moderne dont il s'agit, c'est-à-dire le théologico-politique, et non pas du maître antique dont parle Aristote. En Occident ou aux Antilles, c'est ce à quoi les populations ont affaire depuis plusieurs siècles : Dieu plus le pouvoir.

Préalablement aux discours, le langage \_\_ organisé selon les axes de la métaphore et de la métonymie \_\_ est la première forme du lien social, la première forme de castration. C'est à partir des langues parlées que les linguistes, les grammairiens construisent le langage. L'inconscient étant lui-même structuré comme un langage<sup>39</sup>.

Lacan indique que dans l'histoire des sociétés, le langage a été le support d'une foule de discours, et il en repère comme vous le savez quatre à l'œuvre dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui : celui du maître moderne, le discours hystérique, le discours universitaire, le discours analytique. Le discours analytique ayant permis d'écrire les trois autres. Les parlêtres sont d'abord insérés dans le langage, et dans une ou deux langues maternelles<sup>40</sup>, puis après éventuellement dans des discours.

Le discours sert à repérer le rapport entre certains signifiants : par exemple le discours du maître repère un signifiant qui fait autorité S1 sur d'autres signifiants S2. Et ce signifiant qui fait autorité peut être dans une langue ou dans une autre, il peut être dans la langue créole ou dans la française, par exemple. Toutes les langues étant susceptibles de supporter le signifiant maître.

---

38 En résonance aux échanges avec Jean-Paul Hiltenbrand, Avril 2012, et Jean-Marie Forget, Mars 2012.

39 Séminaire *Encore*, J. Lacan, éd de l'ALI, p.219 « *Si j'ai dit que le langage, c'est ce comme quoi l'inconscient est structuré, c'est bien parce que le langage, d'abord ... ça n'existe pas.*

*Le langage, sans doute est fait de lalangue. C'est une élucubration de savoir sur lalangue elle-même. Mais l'inconscient est un savoir, un savoir-faire avec lalangue. Ce qu'on sait faire avec lalangue dépasse de beaucoup ce dont on peut rendre compte au titre du langage. »*

40 A propos du rapport du sujet à une ou plusieurs langues, et du trou dans la langue : *Des pulsions Les relations du langage au corps*, J-P Hiltenbrand, Séminaire 2010-2011, éd ALI Rhône-Alpes, p.122 à 133, 155 à 157, 167 à 168.

En Haïti les premiers chefs révolutionnaires et dictateurs qui se sont succédés parlaient au peuple en créole. Et Césaire a choisi clairement le français pour s'adresser aux Martiniquais, mais aussi pour que ses discours politiques, et sa poésie soient accessibles à un ensemble de peuples francophones. Le S1 de Césaire était en langue française.

Les sujets aux Antilles françaises parlent les deux langues créole et français, qui sont aujourd'hui leurs langues maternelles. Les mères parlent aux enfants les deux langues, ces mères, ayant été scolarisées en français. Alors qu'il y a une quarantaine d'années de nombreux parents s'adressaient à leurs enfants en créole, tout en comprenant le français. Et pour le sexe aujourd'hui les sujets emploient les deux langues.

Si aux niveaux de la politique, du fonctionnement des entreprises, de l'organisation familiale aux Antilles, c'est le discours colonial qui est à l'œuvre, c'est-à-dire que le S1 n'a pas d'effet sur le S2, et qu'on peut parler d'absence de lien social à ces niveaux (chez les métis, mais pas chez les békés, ni chez les sujets venant d'autres sociétés), eh bien il existe tout de même un lien social « de base », fondamental, qui est celui des langues parlées.

Toutefois en psychanalyse, ce n'est pas tant la langue, les langues délimitées, définies par les grammairiens, les linguistes, qui importent chez les parlêtres, mais *lalangue*, celle qui se construit entre l'enfant et ses proches dans les premiers mois et années de son existence. *Lalangue* qui s'établit entre le sujet et le grand Autre (parental) — l'expression « la langue maternelle » pouvant en donner une idée, mais entraînant une confusion avec une langue officielle.

Or *lalangue* se met en place en prenant appui sur du Réel, un Réel chez l'enfant et un Réel chez le grand Autre parental.

Mais ces deux Réels sont en lien avec d'autres Réels, ceux des discours au sens de Lacan à l'œuvre dans la société, et éventuellement les Réels de discours à l'œuvre dans d'autres sociétés si les parents ont immigré. Or les discours pilotent les liens entre les signifiants dans une société donnée et dans différentes formes de familles, donc commandent aux formes de parole dans ces organisations. Les discours pilotent les *lalangues* qui se mettent en place chez les jeunes sujets.

Par exemple la façon dont des parents immigrés vont parler le français à leurs enfants, sera commandée par certains discours à l'œuvre dans la société française — discours dans lesquels ces parents sont autorisés à s'inscrire, ou s'inscrivent —, mais aussi par les discours dans lesquels ils étaient inscrits avant d'immigrer. Ainsi *lalangue sur son versant français*, pour ces enfants, va s'appuyer à la fois sur le Réel ( les Réels ) de la société française, mais aussi sur le Réel ou les Réels de la société d'immigration de leurs parents. Du coup ces enfants ( et même lorsqu'ils seront devenus adultes) parleront le français d'une façon autre que les enfants issus de parents d'origine française, car leur parole s'organisera entre des discours et des Réels de manières différentes.

Ainsi il y a un double mouvement, les langues fournissent une première possibilité d'organisation métaphorique et métonymique, pour les parlêtres, mais la forme de la parole chez ces parlêtres sera commandée par des discours et des Réels. Et donc *lalangue* qui va s'inscrire chez l'enfant résultera de cette complexité. Cette *lalangue* sera sa forme de parole.

C'est aux *lalangues* des analysants qu'ont affaire les psychanalystes. D'où l'importance du séminaire *Le Sinthome* sur James Joyce et sur *lalangue*, séminaire porté par toutes les notions cruciales de Lacan.

Par exemple aux Antilles françaises, l'organisation complexe de la parole ne sera pas la même chez des sujets de la communauté békée, chez les descendants d'esclaves, chez les métropolitains, chez les descendants d'Indiens immigrés, etc. qui pourtant tous parlent très bien le français, et ont été formés dans le même cadre d' Education nationale.

